



## ENGAGEMENT FINANCIER

En tant que responsable légal je m'engage :

1. A accepter le prélèvement de ma facture annuelle principale (frais de scolarité, de demi-pension et autres frais divers) **en 9 prélèvements** au 05 de chaque mois, d'octobre 2024 à juin 2025.

Si je choisis *un seul et unique prélèvement*, je m'engage à prévenir le service comptabilité à l'adresse suivante : [j-bloquet@sjparchamp.org](mailto:j-bloquet@sjparchamp.org)

Celui-ci sera effectif au **05 octobre 2024**.

2. A accepter un prélèvement de ma facture trimestrielle (Etude de l'établissement, cours de certification, périscolaires...) au **10 décembre 2024** pour le 1<sup>er</sup> trimestre, au **10 mars 2025** pour le second trimestre et au **10 juin 2025** pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.
3. A accepter un prélèvement *en cas de dégradation par mon enfant du matériel* de l'établissement (Livres abîmés ou non restitués, ... La facture et le prélèvement seront établis en fin d'année scolaire.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Mme Bloquet-Lefèvre  
Service comptabilité

*Signature numérique obligatoire des deux parents ou des responsables légaux.  
En signant numériquement, vous acceptez l'intégralité de ce document.*